

SPP – La Fève

Bulletin n°5

Synthèse de la séance du conseil d'administration du 15 juillet 2020 à 19h.

Présent.e.s : Reto, Bertrand, Ingrid, Thomas, Alain Bertrand et Frédéric pour le procès-verbal.

Excusés : Antoine, Marie-Emmanuelle, Benoît, Denis.

Préparation de l'Assemblée générale

Le Conseil d'administration a fixé un ordre du jour pour l'assemblée générale qui sera transmis aux membres avec la convocation. Il contiendra les points formels (comptes, rapport d'activité) ainsi que :

- une discussion autour de la fermeture de la Moyenne-Fève aux non-membres,
- une présentation de la Moyenne-Fève
- une discussion large à partir des tables-rondes qui auront été menées avec les membres en août et septembre.

La liste des candidats à l'élection du Conseil d'administration doit encore être finalisée. **Les membres sont vivement invités à faire part de leur candidature.**

Une dérogation aux statuts sera demandée à l'Assemblée générale pour prolonger le mandat des membres fondateurs qui devraient quitter le CA en 2021. La prolongation de la phase transitoire du projet justifie largement cette dérogation.

Participation au marché de Meyrin village

La participation de La Fève au marché de Meyrin village est momentanément suspendue pour l'été. Elle reprendra à la rentrée avec un engagement pédagogique de la Ferme des Vergers.

Coordination du projet alimentaire

Le Conseil d'administration a eu une longue discussion au sujet de la coordination du projet agro-alimentaire de quartier (rapports entre les paysans, les artisans, l'Auberge, la Ferme des Vergers). Cette coordination doit-elle (peut-elle) être assurée par le SPP ? Pour certains, elle doit l'être, car le SPP, par sa nature participative est la seule entité à pouvoir jouer ce rôle en respectant des principes éthiques forts. Pour d'autres, la coordination de ce projet devrait être assurée par un groupe extérieur au sein duquel les différents acteurs seraient représentés, selon l'exemple de l'ancien COTA.

A l'issue de la discussion cette question n'a pas été tranchée.

Normes de présentation des comptes

Le modèle de présentation des comptes a été présenté au Conseil d'administration. Il est conforme à la norme RCP21 ce qui permet de voir venir avec sérénité l'augmentation du chiffre d'affaires prévisible avec l'ouverture de la Moyenne-Fève. L'autre avantage du respect de la RPC21 est que cette norme est requise pour l'octroi de subventions d'un certain montant. Il était donc temps d'adopter cette présentation.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration a formellement approuvé l'attribution des dons non-affectés par les donateurs au fonds du SPP, le seul existant pour le moment. À l'avenir, le Conseil d'administration aura la charge d'affecter les dons – pour autant qu'ils ne l'aient pas été par les donateurs – à des fonds spécifiques.